

Décision dans la procédure d'opposition n° 4268/2000

Opposant/e, PARFUMS CÉLINE S.N.C., 38, Avenue de Montaigne, F-75008 Paris, représenté par Michel Muhlstein, avocat, 17, rue Töpfer, 1206 Genève, Marque internationale n° 650 470 «Magic CÉLINE PARIS» (fig.)

contre

Défendeur/resse., «ALEN MAK» S.A., 148, rue Vassil-Levski, BG-4003 Plovdiv (Bulgarie), Marque internationale n° 665 540 MAGIC (fig.).

L'Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle a, le 4 octobre 2001, décidé:

1. La défenderesse est exclue de la procédure.
2. L'opposition n° 4268 contre la marque internationale n° 665 540 MAGIC (fig.) est rejetée.
3. Le refus provisoire total du 3 juillet 2000 sera retiré dès que la présente décision sera entrée en force.
4. La taxe d'opposition reste acquise à l'Institut.
5. Il n'est pas alloué de dépens.
6. La présente décision est notifiée aux parties, par publication dans la Feuille fédérale pour la partie défenderesse.

Voies de droit

La présente décision peut être attaquée par voie de recours dans les 30 jours à dater de sa notification devant la Commission de recours en matière de propriété intellectuelle, Einsteinstrasse 2, 3003 Berne. Les mémoires de recours doivent être présentés en trois exemplaires. Une copie de la décision attaquée est à joindre aux mémoires de recours.

4 octobre 2001

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle:
Division des marques

Décision dans la procédure d'opposition n° 4268/2000

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2001
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	41
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	16.10.2001
Date	
Data	
Seite	5519-5519
Page	
Pagina	
Ref. No	10 125 731

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.